



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanrights.org](http://www.justiciahumanrights.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°009/JUST/2023

### **L'AGENCE NATIONALE DE RENSEIGNEMENT FAIT ARRETER LE GREFFIER EN CHEF DE LA COUR DE CASSATION ET LA GREFFIERE TITULAIRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA GOMBE**

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains basée en République démocratique du Congo, vient d'apprendre, non sans surprise, la mise sous mandat d'arrêt provisoire (MAP) du Greffier en Chef de la Cour de Cassation ainsi que de la greffière titulaire du Tribunal de Commerce de la Gombe dans la soirée du mardi 22/03/2023, à la suite d'une invitation N°05/00/EM/ANR/DES/026/2023.

Pour rappel, dans son communiqué de presse n°008/JUST/2023 du dimanche 19 mars 2023 ainsi que sa dénonciation du lundi 20 mars sur les ondes de la Radio France Internationale (RFI), JUSTICIA Asbl a tiré la sonnette d'alarme quant à l'indépendance de la justice face aux ingérences des services des renseignements en République Démocratique du Congo.

L'interpellation par les services de l'ANR et la mise sous MAP de ces deux greffiers seraient orchestrées paradoxalement par un avocat se disant agir sur ordre du Chef de l'Etat et ce pour ses propres clients.

C'est donc une occasion pour JUSTICIA Asbl de renouveler la demande à son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, en sa qualité de garant du bon fonctionnement des institutions, de veiller à l'indépendance de la justice, au respect des droits de l'homme, y compris le personnel judiciaire qui souffre déjà trop des mauvaises conditions de travail et de leur rémunération de misère d'une part. Et d'autre part de faire cesser le despotisme de certains de ses prétendus proches sur les magistrats.

JUSTICIA Asbl demande au Procureur Général près la Cour de Cassation d'ordonner la libération dans délai de ces deux greffiers arrêtés arbitrairement et de prendre des dispositions pour mettre fin à ces abus à répétition.

Elle demande par ailleurs à toute organisation, toute institution des droits de l'homme et toute personne éprise de Justice de se saisir à toutes fins de cette violation de la loi inacceptable dans un Etat de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/03/2023

JUSTICIA Asbl